

# COMPTE RENDU DES RÉUNIONS DE QUARTIERS

20 Mars 2018 – Q3

## La Grève

Réunion publique du quartier La Grève, présidée par Mme Nelly Veillet, adjointe au Maire, en présence d'une cinquantaine d'habitants, et de :

- M le Maire
- M Jean Engelking, conseiller municipal
- M Pascal Rolland, service des quartiers à la Mairie

Selon l'ordre du jour adressé avec les invitations, le premier sujet évoqué est animé par M Jean Engelking, qui commente le power point sur le Patrimoine Remarquable (document remis à chaque participant).

*L'attractivité de la ville passe par le cadre de vie, l'offre éducative, les animations, l'emploi, l'environnement naturel, la sécurité, l'habitat, les services de santé, les commerces, mais aussi **LE PATRIMOINE BÂTI**.*

*C'est-à-dire le bâti privé, le bâti monumental mais aussi l'ambiance urbaine.*

*Le patrimoine privé concerne tous les quartiers. Il faut préserver les anciennes frises, les contours de portes et fenêtres avec des moulures.*

*Deux périmètres sont délimités à Saintes : le secteur sauvegardé, et la ZPPAUP zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysagé.*

*Parmi les **exemples de « bonne pratique »**, il convient de rénover les façades avec un enduit laissant apparaître les seuls moellons sans les joints, de respecter les couvertures en tuile canal ou « tige de botte », même si certains monuments comportent de l'ardoise, de conserver les portes et les fenêtres dans leurs conceptions d'origine (à défaut copies à l'identique), avec les matériaux d'origine (bois et non PVC), éviter les coffres extérieurs de volets. Les façades des commerces doivent aussi être conformes (le bandeau ne doit pas cacher une corniche existante). Les menuiseries intérieures doivent être conservées (trumeau de cheminée, porte vitrée, lambris et portes, ferronneries de portes ou radiateurs, cheminées, parquets chevillés, carrelages, escaliers, etc...*

*Saintes dispose d'un outil de protection du patrimoine, le **Site Patrimonial Remarquable : SPR** qui définit 3 secteurs avec des niveaux d'exigence progressifs. A chaque secteur est associé des dispositions réglementaires. La Ville souhaite s'engager dans la révision de son SPR : périmètre et règlement. Les formalités (DP ou PC) varient selon l'emplacement (hyper centre, 1° couronne ou autre) et la nature des travaux (extérieurs ou intérieurs).*

***Des aides financières** sont à la disposition des propriétaires :*

*Dans le secteur sauvegardé de Saintes, pour l'amélioration de tout ce qui se voit (façades, menuiseries, couvertures, clôtures, ... : Plafond = 1500 € TTC et 20% des travaux).*

***De nouveaux dispositifs sont mis en place en 2018**, grâce à un partenariat « Etat/Département/CDA de Saintes/Ville) : des aides au financement de travaux pour le traitement*

- de la précarité énergétique, pour le maintien à domicile,*
- des logements insalubres,*
- des logements vacants, notamment au-dessus des commerces.*

*Pour préserver et mettre en valeur le patrimoine, il faut le connaître, et le comprendre : son histoire, ses évolutions, ses faiblesses ... Il faut aussi faire les travaux au bon moment, en se renseignant sur les règles applicables, et en se faisant aider par des professionnels (techniciens de la Ville, architectes, artisans du bâtiment).*

*Il faut surtout **faire toutes les formalités avant de commencer** quoique que ce soit ! Un conseil : s'adresser au service urbanisme de la Ville de Saintes.*

Puis Mme Nelly Veillet intervient pour commenter le Power Point, relatif au dossier d'aménagement de la zone de La Palu.

***Il s'agit de l'aménagement d'une base de loisirs familiale et écologique.***

***1) Valoriser les bords de Charente***

*Une action environnementale : 122 hectares de prairies humides*

*Une action ludique : 3 hectares aménagés en bordure de plan d'eau*

***2) Une démarche de territoire***

*Un espace naturel au cœur de la cité, à protéger et à valoriser*

*Une faune et flore particulièrement remarquables*

*Un potentiel d'activités sportives, familiales et ludiques*

*Un site idéal d'éducation à l'environnement*

*Un projet bâti dans la concertation avec les acteurs du territoire*

***3) Une démarche sportive***

*Activité retenue : promenades guidées et location libre d'embarcations légères permettant la pratique sportive du kayak et la découverte de l'environnement*

*Un parcours de module fitness*

***4) Une démarche de loisirs pour les familles***

*Une infrastructure de loisirs associée à un espace ludique et de restauration*

*Des prestataires expérimentés dans ce type d'activité*

*Un espace pique-nique, jeux pour les familles*

***Programme des aménagements***

- **2018 :** Règlements du site  
Base nautique  
Restauration, animation  
Signalétique  
Théâtre de verdure  
Jeux pour les petits, aire de pique-nique  
Parcours sportifs
- **2019 :** Étude d'une plage  
Maison de l'environnement  
Équipements liés au passage de la Flow Vélo  
Parcours libellé pêche  
Plan de gestion

## VUE GLOBALE DE LA PALU (122 Ha) :



## VUE DU PROJET (3 Ha) :



A l'appui d'un nouveau power point, Mme Veillet donne ensuite connaissance des statistiques relatives aux sollicitations des citoyens qui expriment des demandes en Mairie, par visites, courriers, téléphone ou courriels. Ainsi sur 2017, le service « Proximité et relations avec la population » au sein duquel siège le conseil de quartier, a recensé 2348 demandes, et donné suite à ce jour à 2142. Une répartition par mois est présentée, ainsi que par type de demande (animaux, salubrité, nettoyage, entretiens de terrain, tags, voirie, réseaux, sécurité, voisinage, autorisations diverses, etc...). La répartition par quartier est également détaillée, ainsi que les chiffres propres au quartier de La Grève.

La parole est ensuite donnée aux habitants du quartier pour évoquer les sujets propres à leur quotidien.

### ① Le dossier Lidl

Des questions se posent sur cette enseigne, dont le magasin est situé au bout de l'avenue de Nivelles, en contre bas sur la gauche. Souhaitant s'agrandir, l'exploitant a monté un dossier pour transférer ses bâtiments dans la zone de Terrefort, route de Cognac, sur le site des anciens bâtiments « Œufs Berteau ». Bien que la Municipalité soutienne ce projet, créateur d'une dizaine d'emplois, la CDA a refusé en CDAC la demande de Lidl. Les motifs évoqués se rapportent à la sécurité par rapport à l'accès des véhicules. Lidl, qui n'entend pas en rester là, envisage un recours, avec le soutien du Maire de Saintes.

Toutefois, quelques habitants de l'avenue Jourdan sont opposés à ce déménagement, car ils craignent qu'il génère un surplus de circulation devant chez eux, alors que cet axe, malgré la pose de ralentisseurs, est toujours l'objet d'un trafic intense avec des vitesses excessives. D'autres aménagements y sont souhaités, avec étude d'une éventuelle Zone 30. Les « haricots » du haut d'avenue (juste avant Mac Do) feront, eux, prochainement, l'objet d'un « rabotage » avec accès aux garages des riverains situés en face.

### ② Les sens de circulation

Déjà testés dans d'autres quartiers, les changements de sens de quelques rues ont permis des améliorations du trafic. Les habitants de La Grève seraient favorables à l'étude de certains changements dans leur quartier. M le Maire propose aux habitants présents de faire en mairie des propositions en fonction de leurs besoins et leur vécu sur site. Ces projets seront étudiés par les élus et

les techniciens « voirie », pour juger si une suite favorable peut être alors retenue.

### **③ Le Haras de Saintes**

Interrogation des habitants sur le devenir de ce lieu. M le Maire explique que des discussions sont en cours, avec la société française équestre, pour que ce lieu soit reconnu comme espace public. Actuellement, la Ville et le Département en revendique la propriété. L'interprétation des conventions passées à l'origine est différente pour ces deux collectivités. Une action juridique devra trancher ce différent.

La ville, quoiqu'il en soit, travaille sur un projet intéressant pour ce site, avec un investisseur capable de le valoriser et d'y créer des emplois.

On peut espérer qu'une solution sera trouvée avant la fin de l'année 2018.

### **④ Le service de ramassage des ordures ménagères**

Il se dégrade, aux dires des habitants. Passages tous les 15 jours au lieu de toutes les semaines, plus de ramassage des encombrants, points d'apports volontaires pour le verre et le papier, etc... La CDA, en charge de cette délégation (loi NOTRe) et qui a décidé une gestion en régie, met en avant un déficit de ce service, une forte augmentation des charges liée au tri sélectif, et l'obligation de ces restrictions budgétaires pour ne pas avoir à trop augmenter les redevances. Les habitants recommandent que les conteneurs soient mieux redimensionnés, au niveau des futurs points d'apports volontaires, souhaitent connaître le calendrier et les lieux de pose de ces P.A.V., et demandent un accès libre en déchèterie pour les ordures ménagères compte tenu de la baisse de fréquence des passages. Enfin ils voudraient qu'un responsable de la CDA soit présent aux réunions de quartiers pour s'exprimer sur ce sujet.

M le Maire précise qu'un service spécifique « Propreté de la Ville » est en cours de création, pour pallier ces carences de la CDA. Un véhicule dédié avec chauffeur – aux frais des contribuables saintais – sera sur le terrain pour tout ce qui concerne dépôts sauvages, encombrants, ou autres déchets que la CDA refuse de collecter.

## ⑤ Chemin de Beaulieu et chemin du Chaillot

La voirie de ces deux chemins est fortement détériorée par le passage des camions, et un trafic plus important qu'avant l'installation du Mac Do. Des travaux de voirie sont nécessaires et urgents. Par ailleurs la vitesse y est excessive, et aucun contrôle routier n'est programmé sur ces chemins.

## ⑥ La fibre optique

Il n'existe pas de calendrier pour le déploiement de la fibre sur la ville de Saintes. Les habitants peuvent, pour plus de renseignements, se connecter sur le site internet suivant :

<https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>

A partir de ce site, ils pourront ainsi savoir à quel stade de déploiement ils se trouvent.

Il existe 4 étapes repérées par des symboles en forme de petites maisons. Si le logement n'est pas encore éligible, il est possible de cliquer sur la petite maison, puis sur : « intéressé par la fibre » et remplir le questionnaire afin de montrer à Orange son intérêt. Orange peut alors orienter le déploiement de la fibre en fonction des demandes sur un secteur.

Rappel : C'est le département qui a mis en place ce projet, qui va se dérouler jusqu'en 2020. Une mise au point sera faite sur l'avancement du dossier sur le prochain magazine municipal.

Pour l'instant force est de constater – et hélas de déplorer sans pouvoir y faire grand-chose – que tant pour internet que pour les téléphones portables, certains secteurs éloignés subissent un réseau très faible ou parfois inexistant.

**FIN DE LA RÉUNION**